

Auxerre, le                    - 9 AVR. 2020

Le Préfet de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs  
les présidents d'EPCI  
(transmis par messagerie)

**Objet :** crise sanitaire - réouverture des déchetteries

Vous êtes en charge de l'exploitation d'une ou plusieurs déchetteries. À ce titre, je vous informe que la FAQ du gouvernement vient d'être actualisée à ce sujet (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>). Il est désormais précisé que les déplacements des particuliers vers des containers de tri sélectif situés à plusieurs mètres du domicile ou vers une déchetterie sont autorisés.

L'objectif est de permettre la bonne récupération de déchets verts indispensables pour le compostage des boues de stations d'épuration urbaine. En effet, il convient de ne pas fragiliser cette filière alors même qu'elle permet l'hygiénisation nécessaire actuellement pour procéder à l'épandage des boues. De plus, la réouverture des déchetteries peut également éviter les dépôts sauvages et les pratiques de brûlage à l'air libre. Enfin, les déchetteries contribuent à l'alimentation en papiers et cartons de filières actuellement essentielles à la vie de la nation (emballage, papeteries).

A ce titre, je vous engage donc à réfléchir à la réouverture de la (ou des) déchetterie(s) dont vous êtes responsable.

Il ne s'agit évidemment pas de donner quelque signe que ce soit d'une remise en question du confinement : toute personne se rendant dans une déchetterie devra se munir de l'attestation dérogatoire et cocher « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». La réouverture peut en outre avoir lieu à travers des modalités adaptées : ouverture uniquement sur rendez-vous, à horaires réduits, etc.

.../...

Dans tous les cas, il conviendra de veiller à la mise en place de mesures de sécurité adaptées aux sites et au respect des gestes barrières par les agents et les usagers.

Enfin, la mobilisation de personnel nécessaire à cette réouverture ne doit pas porter préjudice à la poursuite des autres activités plus prioritaires de collecte et de traitement des déchets (collecte des ordures ménagères et collecte sélective, tri, élimination, etc.).

Mes services sont à votre disposition pour évoquer toute difficulté que vous rencontreriez à ce sujet. Je vous remercie de me tenir informé par retour de message des décisions que vous prendrez (à l'adresse [pref-se@yonne.gouv.fr](mailto:pref-se@yonne.gouv.fr)).

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Henri PREVOST